

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

du jeudi 16 octobre 2008 à Montpellier

Etaient présents :

Messieurs Henri GASTOU, Joseph BRITTO et Thierry JAMET.

Avant de prendre connaissance des dossiers la Commission de Surveillance des Opérations Electorales reprend le calendrier des opérations électorales

- ⇒ 9 septembre 2008 : Le Comité Directeur fixe la date de l'Assemblée Générale Elective au 15 novembre 2008
- ⇒ 9 septembre 2008 : Le Comité Directeur fixe la date limite des dépôts des candidatures au 10 octobre 2008
- ⇒ 16 octobre 2008 : Réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- ⇒ 18 octobre 2008 : Communication de la liste aux membres du Comité Directeur.
- ⇒ 20 octobre 2008 : mise en ligne de la liste sur le site régional et envoi aux clubs et Comités Départementaux.

Les appels à candidature ont été diffusés auprès des clubs par le site du Comité Régional, et encore par le support papier.

Après examen des dossiers, et sous réserve, après vérification, que tous les candidats (es) soient licenciés à la F.F.N. pour la saison en cours, les candidatures suivantes sont déclarées valides :

TITRE	NOM	PRENOM	Collège
Monsieur	APPENZELLER	Jean-Marie	Masculin
Monsieur	AZAM	Roger	Masculin
Monsieur	BAUER	Christian	Masculin
Monsieur	BRUNETON	Jean-Paul	Masculin
Monsieur	CRUBELLIER	Marc	Masculin
Mademoiselle	CRUBELLIER	Ludivine	Féminin
Monsieur	DUMOTIER	Eric	Masculin
Monsieur	GIL	Robert	Masculin
Madame	JARROUSSE	Françoise	Féminin
Monsieur	JARROUSSE	Yves	Masculin
Monsieur	LAGRAVE	Richard	Masculin
Madame	MIALANES	Nathalie	Féminin
Monsieur	NURIT	Gérard	Masculin
Monsieur	PFISZTER	Roland	Masculin
Monsieur	PORTES	Gérard	Masculin
Monsieur	PRECLOUX	Michel	Masculin
Monsieur	RICOME	Christian	Masculin
Madame	SARRUS	Anne	Féminin
Monsieur	TRAIN	Dominique	Masculin
Monsieur	VAYEUR	Jacky	Masculin
Monsieur	VERNEREY	Gérard	Masculin

Ces Candidatures sont au nombre de 21 (4 femmes et 17 hommes) pour un comité de 24 membres au plus.

Compte tenu que l'Assemblée Générale Extraordinaire préconisera comme le prévoient les textes d'aller vers la parité (proposition retenue au Comité Directeur du 18 octobre 2008). C'était le règlement intérieur de la F.F.N. qui fixait le nombre de poste femmes en fonction du pourcentage de femmes licenciées (une, plus une par tranche de 10%) soit un quota de 6.

Mais étant donné que dans le comité sortant, il y avait sept femmes, ces 7 postes seront réservées aux femmes.

De ce fait le collège hommes ne pourra être supérieur à 17.

Fait à Montpellier, le 16 octobre 2008

Joseph BRITTO

Thierry JAMET

Henri GASTOU